

Le Conseil d'administration de l'Opco des Entreprises de Proximité rencontre les membres de la Commission paritaire Guyane

L'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité, Opco EP, soutient 53 branches professionnelles. Les activités de son champ recouvrent des branches de l'artisanat, des professions libérales, et des services de proximité. Sa mission vise le développement de l'alternance, en particulier de l'apprentissage, et le développement des compétences des salariés.

Le vendredi 23 septembre 2022, une délégation du Conseil d'administration rencontre les membres paritaires en Guyane.

Implanté en Guyane depuis sa création en 2019, l'Opco EP, est représenté localement par les membres de la Commission Paritaire Régionale et par ses collaborateurs qui sont en contact permanent avec les entreprises, les organismes de formation (y compris pour l'apprentissage) et les acteurs de la région.

En 2021, Opco EP a accompagné 2 226 établissements en Guyane relevant de son champ d'intervention.

Les travaux de la journée du 23 septembre visent à échanger sur la mise en œuvre, en Guyane, des politiques de l'Opco EP et sur le plan d'actions régional.

Lors de cette rencontre, les participants analyseront les engagements 2021 de l'Opco EP au service de la formation en Guyane.

Les financements accordés de plus de 3 millions d'euros soutiennent 200 contrats d'apprentissage et près de 10 contrats de professionnalisation et 396 salariés formés dans le cadre du plan de développement des compétences de leur entreprise.

Fin juin 2022, une progression de plus de près de 19% est d'ores et déjà constatée en comparaison à la même période l'année précédente.

A propos de l'OPCO des Entreprises de Proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Directeur général : Arnaud Muret

Contact :

Armelle ROBERT – 06 82 84 39 04 armelle.robert@opcoep.fr

Contact presse Agence Diffusis :

Alaïs Petit - 06 10 57 04 71 - alais@diffusis.com